
Police des carrières **Une nouvelle version des** **missions de la police**

Le département de tutelle a finalisé un projet de décret qui fixe les conditions et les modalités d'affectation de la police des carrières ainsi que des procédés de constatation des infractions. Les nouveaux agents de police porteront un uniforme réglementaire dont les caractéristiques sont déterminées par le décret, de même qu'ils devront prêter serment selon les exigences imposées aux agents chargés de dresser des procès-verbaux. La nouvelle réglementation permet aux agents de pénétrer dans les sites d'exploitation, d'accéder aux lieux de stockage et de traitement des substances extraites. Les modalités d'exercice des nouvelles fonctions indiquent que les procès-verbaux qui seront dressés devront contenir les indications relatives aux véhicules et machines ayant servi à commettre l'infraction, tout comme les instruments de mesure et les équipements automatiques ainsi que leurs documents.

Y.B
